



# Bonus variable et changement des règles en cours

Par **eric35400**, le **19/03/2019** à **20:57**

Bonjour,

Lors de mon embauche, lors de la négociation salariale, mon salaire mensuel a été calculé comme suit : 13 mois + 1 mois de "bonus" variable conditionné à l'atteinte à 100% d'objectifs individuels définis en début d'année avec le supérieur hiérarchique, soit le brut annuel négocié divisé par 14.

Je comprends par ce terme de "bonus" variable qu'il s'agit en fait d'une rémunération variable déguisée.

Or depuis peu, ce "bonus" est remis en cause. Il ne sera plus conditionné à des objectifs individuels, mais collectifs, au sens global du groupe, qui plus est, est allemand. Il faut entendre par là : EBIT, ROCE, cash-flow. Il va de soi que vu ma position (ingénieur), je n'ai que très peu d'influence sur ces indicateurs purement financiers !

J'interprète qu'il y a une modification d'un élément constitutif du contrat de travail (la rémunération), et que les RH n'ont l'intention d'envoyer qu'un simple courrier stipulant les nouvelles règles (et pas un avenant à signer ou pas). L'entreprise déployant un vaste plan d'économies, il va sans dire que l'idée sous-jacente est de réduire ce nouveau "bonus" à la taille d'une peau de chagrin. Et qui revient à une diminution du salaire perçu (-7% !).

Votre avis ? Mon employeur français peut-il opérer de façon unilatérale une telle modification ? Quelle(s) suite(s) à donner autre que celle de s'enpresser d'aller voir ailleurs ?

Bien cordialement.

Eric